

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de la Ficelle à Goderville sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 21 juin 2024.

Étaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, PASQUIER Gaël Suppléant de BORNANBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, M. MALO Régis suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE à Mme Claire GUEROULT
Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard
Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. DUBOCAGE Kevin
M. VAUCHEL Benoît, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André
Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé

Excusés :

M. FLEURY David, Maire de BORNANBUSC représenté par son suppléant M. PASQUIER Gael
M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT représenté par son suppléant M. MALO Régis

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale, Mme MONNIER Kelly, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : M. GOUPIL Gervais

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	19
Nombre de votants	42

Délibération n° 072/2024

OBJET : DEMANDE DE LA COMMUNE DE GODERVILLE DE REMBOURSEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES PAR LES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA DISTRIBUTION DE BOUTEILLES D'EAU AUX HABITANTS

Délibération n° 072/2024



OBJET : DEMANDE DE LA COMMUNE DE GODERVILLE DE REMBOURSEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES PAR LES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA DISTRIBUTION DE BOUTEILLES D'EAU AUX HABITANTS

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu la délibération n°36/2024 du Conseil Municipal de Goderville, en date du 8 avril 2024 sollicitant le remboursement auprès de la Communauté de Communes Campagne de Caux, des heures supplémentaires effectuées par les agents du service technique, dans le cadre de la distribution des bouteilles d'eau ;

Sur la commune de Goderville, une distribution d'eau en bouteille s'est tenue du 30 octobre 2023 au 18 décembre 2023, puisque l'eau courante était impropre à la consommation, suite à de mauvaises conditions météorologiques. Au total, 17 distributions d'eau en bouteille ont été réalisées aux ateliers municipaux.

7 agents du service technique ont aidé les élus et les bénévoles de la collectivité, certains soirs, de 17h à 19h. Ces agents ont été rémunérés en heures supplémentaires sur le budget de la commune. Un tableau avec la liste des agents concernés et le nombre d'heures effectuées a été transmis à la direction générale. Ces heures se chiffrent à 3 161,66 €.

La commune de Goderville sollicite donc le remboursement de cette somme auprès de la Communauté de Communes Campagne de Caux, qui détient la compétence « eau et assainissement ».

Le Conseil Communautaire décide,

Par 33 voix pour, 3 voix contre de M. Blondel, M. Quesada, M. Rémond, 6 abstentions de M. Delamare, M. Dubocage, Mme Durécu, Mme Lelièvre, Mme Lesauvage, M. Pasquier

- **D'AUTORISER** le remboursement des heures supplémentaires effectuées par les agents du service technique de la commune de Goderville, pour un montant de 3 161,66 €, qui ont participé à la distribution d'eau en bouteille, pendant la crise du 30 octobre 2023 au 18 décembre 2023 ;
- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget 2024 Eau Potable ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document afférent à ce dossier

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 impasse du Lin
76110 Goderville